

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2024

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de convocation : 29 Mars 2024 (*communication au Conseil du projet de budget conformément à la circulaire préfectorale en date du 24 février 2024 rappelant que la mise en œuvre de la nomenclature M57 porte, pour les entités du bloc communal, le délai de communication du projet de budget de 5 à 12 jours calendaires*)

Date de Convocation : 5 Avril 2024 (*convocation au Conseil, selon les délais fixés par les articles L.2121-11 et L.2121-12 du C.G.C.T.*).

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 26

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, AUDIN, RYSPERT, DERGHAL, MIRASOLA, CRASNAULT, THUROTTE, BIREMBAUT, DENIS, DUPONT, ATTEN, THOMAS, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, CARPENTIER-BORTOLOTTI, TONNEAU, AMOURI, SANCHEZ, DANDOIS, BRAILLY, HOCHART, GAJDA, THERY.

Ont donné pouvoir : Madame CARTA (*pouvoir à Madame DENIS*), Monsieur CYBURSKI (*pouvoir à Monsieur AMOURI*), Monsieur ANDRZEJCZAK (*pouvoir à Monsieur CRASNAULT*), Madame BOUCHEZ (*pouvoir à Monsieur CHERRIER*), Monsieur VANDENDOOREN (*pouvoir à Monsieur BRAILLY*), Madame BOUTON (*pouvoir à Madame THOMAS*).

Absent : Monsieur FEDDAL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SANCHEZ.

DELIBERATION N° 1 : BUDGET PRINCIPAL. VOTE DU BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2024.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement budgétaire et financier de la Ville de Denain adopté par délibération n° 5/4 du 09 Juin 2023, notamment son alinéa « *1-1-3-Vote du budget* », qui stipule que l'option de vote est le vote par nature,

VU le rapport d'orientations budgétaires en date du 22 Février 2024 organisé en application de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (*NOTRe*),

VU la circulaire préfectorale en date du 24 Février 2024 rappelant que la mise en œuvre de la nomenclature M57 porte, pour les entités du bloc communal, le délai de communication du projet de budget de 5 à 12 jours calendaires,

VU la transmission de ce projet à l'ensemble des élus du Conseil Municipal, le 29 Mars 2024,

VU la balance certifiée par Monsieur le Trésorier Municipal permettant la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023,

.../...

DELIBERATION N° 1 DU 11 AVRIL 2024 - F

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le

ID : 059-215901729-20240411-240411DB_BP2024-BF

S²LOW

Madame le Maire propose à l'Assemblée :

- **D'ARRETER** le Budget Primitif 2024 à la somme de **67.251.745,36 €** :

- Section d'investissement **31.778.683,00 €**
- Section de fonctionnement **35.473.062,36 €**

Conforme au tableau suivant :

	SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	2.262.887,78			4.738.682,36
Excédents de fonctionnement capitalisés		6.891.715,50		
Restes à réaliser	6.030.373,22	1.401.545,50		
Opérations nouvelles inscrites au B.P. 2024	23.485.422,00	13.311.333,64	25.298.974,00	30.734.380,00
Autofinancement prévisionnel 2024		10.174.088,36	10.174.088,36	
*TOTAL	31.778.683,00	31.778.683,00	35.473.062,36	35.473.062,36

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par un virement de **10.174.088,36 €** provenant de la section de fonctionnement qui constitue l'autofinancement prévisionnel.

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE PAR 27 VOIX POUR ET 5 VOIX CONTRE.

Ont voté contre : MM. BRAILLY, HOCHART, GAJDA, VANDENDOOREN, TONNEAU.

Le Secrétaire de séance,

T. SANCHEZ.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,

A. L. DE VITO CONINI.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le..... et de la publication le.....